

Ruhengeri , le 20 novembre 1958.-
; de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(*) N° A/1.163/AI.14

Réf. n° :

Monsieur RUGENZABATWA

Annexe :
Bijlage :

à

Objet :
Voorwerp :

B U T E T E



Monsieur,

Votre lettre du 11 novembre.

Je vous ai demandé le 6 mai à quelle date
le jugement avait été prononcé. Vous me répondez le
11 novembre que la date du jugement était le 24 avril.

Le délai d'appel étant expiré je ne puis rien
pour vous.

Agréez, Monsieur, mes civilités.

L'Administrateur de Territoire;-
DE MAN.J.

RUGENZABATWA

Butele le 11-11-1958

Bukamba

Butele

rien de AS

Joseph
Sudumbe

Monsieur l'Administrateur Territorial
Assistant

de et à
Ruhengeri

Comme suite à votre lettre n° A/515/A-7.14
du 6 mai 1958, j'ai l'honneur de vous faire
connaître la date de mon jugement c'était
le 25/4/1958.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur
Territorial Assistant, l'expression de mon
plus profond respect

Votre humble serviteur

Rugenzabawa

